EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20261102-DCM_94_2026-DE

SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 26 octobre 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme THOUAULT Carole, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane, M. DANIEL Bernard, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Excusés : Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric

Pouvoirs : Mme REQUINTEL Pauline donne pouvoir à Mme HEMERY Carole, M. TRIBODET Cédric donne pouvoir à M. DANIEL Bernard.

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

94-2026 Urbanisme : Instruction ADS : Accord de principe pour changement du logiciel d'instruction des dossiers d'urbanisme

Depuis sa mise en place obligatoire au 1er janvier 2022, les services d'instruction ADS des trois Communautés de Communes du Pays de Brocéliande (Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban, Brocéliande Communauté et Montfort Communauté) ainsi que les communes de Boisgervilly, Montauban de Bretagne et Saint Méen Le Grand (qui disposent de leur propre service instructeur) rencontrent des difficultés d'ordre organisationnel, financier et technique avec le logiciel d'instruction Oxalis et le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), piloté par le Syndicat mixte de coopération territoriale « Mégalis Bretagne » et fourni par la société Operis dans le cadre d'un groupement de commandes.

Ainsi, afin d'améliorer la qualité des services instructeurs et sans attendre l'échéance de la convention avec Mégalis Bretagne prévue le 3 juillet 2027, Madame le Maire indique qu'une étude comparative a été menée auprès d'autres centres instructeurs et une pré-consultation a également été engagée pour identifier une solution informatique répondant aux besoins et exigences suivants :

- Travailler avec un logiciel ergonomique, abouti et performant ;
- Bénéficier d'une assistance téléphonique et d'une télémaintenance performante et réactive ;
- S'appuyer sur des outils pratiques et adaptables en cas d'évolution du contexte ;
- Être accompagné par des formateurs compétents et pédagogues.

Dans cette perspective, il est nécessaire, dans un premier temps, de recueillir l'accord de principe de chaque membre du groupement à savoir :

- la Communauté de Communes Saint-Méen – Montauban,
- Brocéliande Communauté,
- Montfort Communauté,
- la commune de Boisgervilly,
- la commune de Montauban de Bretagne
- la commune de Saint Méen Le Grand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour changer le logiciel d'instruction des dossiers d'urbanisme ;**
- **AUTORISE la Communauté de Communes Saint Méen – Montauban, qui pilote le groupement à l'échelle du Pays de Brocéliande, à lancer la consultation ;**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 03/11/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY